CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E74125** **VALABLE JUSQU'AU** **10/12/2026**

ÉDITÉ LE 21/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/10/1999

Forme juridique : SA
DEPUIS LE 27/06/2018

Capital : 40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTERRE

Siret : 424 751 048 00036

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : CONV FROID

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 192228497 W 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 192228497 W 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Raison sociale : ASSISTANCE CONTRAT DEPANNAGE POSE

Sigle : ACDP

1730 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

Téléphone : 01 47 50 54 61 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
PIRES JEAN LOUIS PRÉSIDENT CONSEIL D'ADMINISTRATION

Site Internet :

E-mail : acdpcompta@acdp92.fr

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 392 093 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	9	16/10/2025
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		12/07/2022
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

21/10/2025 10:48

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E74125** **VALABLE JUSQU'AU** **10/12/2026**

ÉDITÉ LE **21/10/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/10/1999
Forme juridique : SA
DEPUIS LE 27/06/2018
Capital : 40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTERRE

Siret : **424 751 048** **00036**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : CONV FROID

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 192228497 W 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 192228497 W 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Raison sociale : **ASSISTANCE CONTRAT DEPANNAGE POSE**
Sigle : ACDP
1730 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

Téléphone : 01 47 50 54 61 **Fax :**
Portable :

Site Internet :
E-mail : acdpcompta@acdp92.fr

Responsabilité légale :
PIRES JEAN LOUIS PRÉSIDENT CONSEIL D'ADMINISTRATION

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	16/10/2025
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	12/07/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	12/07/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.